XI.

LETTRE

DE M. DE VILLIERS,

DOCTEUR-RÉGENT,

*de la faculté de médecine de Paris, à M*** docteur en médecine;*

sur l'édition grecque & latine des œuvres d'HIPPOCRATE & de GALIEN, publiée

par RENÉ CHARTIER.

EXTRAIT des Mémoires littéraires, critiques, philologiques, biographiques & bibliographiques, pour servir à l'histoire ancienne & moderne de la médecine, dédiés à monseigneur le garde des sceaux; par m. J. GOULIN*, M. aggrégé au collége royal de médecine de Nanci, membre des académies de la Rochelle, d'Angers, de Nismes, de Lyon, de Ville-franche en Beaujolois, & de la société littéraire de Chaalons-sur-Marne. *A Paris, chez Bastien, libraire*, année 1776, in-4.°, *page* 211. ART. XIX.

On souscrit pour ces *Mémoires in-4°.* commencés en 1775, chez BASTIEN, rue du Petit-Lyon; prix 12 liv. pour Paris, & 15 liv. pour la province, franc de port.

LETTRE

DE M. DE VILLIERS,

*Docteur régent de la faculté de médecine de Paris, à m** docteur en médecine.*

MONSIEUR,

Vous me demandez pourquoi l'on trouve l'Hippocrate de René Chartier, annoncé par les bibliographes sous la date de 1639, & sous celle de 1679; pourquoi le même exemplaire porte ces deux dates; s'il n'y en a qu'une édition, ou s'il y en a eu deux; quelle est la meilleure ou le meilleur exemplaire, & pourquoi Van der Linden & Mercklin en annoncent quatorze tomes, tandis qu'on n'en connoît que treize?

Comme vous n'êtes pas le seul à desirer des éclaircissements là-dessus, & qu'ils supposent quelques recherches, j'ai cru devoir publier ma réponse, afin d'être utile à tous ceux qui auroient les mêmes questions à faire, & qui voudroient connoître les faits capables de les résoudre.

Il n'y a vraiment eu qu'une édition du Chartier, & il n'en a été publié que treize tomes, dont dix l'ont été par l'auteur, mort en 1654, savoir huit en 1639, & deux en 1649. Les trois autres n'ont paru qu'en 1679, par les soins de mm. Blondel & le Moine, qui ne ne nous ont pas appris pourquoi ils n'ont pas voulu donner le quatorziéme, ou la table promise par Chartier.

Cet exposé paroît offrir des idées claires sur cette édition; mais on se trouve dérouté quand on voit que le tome treize & dernier a été publié en 1639, par Chartier même. C'est un chaos qu'il faut débrouiller.

Je vous répéterai, sans doute, des choses que vous savez déja; mais, comme tous les exemplaires ne se ressemblent pas, excepté par le fond, ou le corps de chaque tome, qui n'a souffert aucun

changement, vous aurez lieu de connoître ce qui peut manquer au vôtre; &, réciproquement, les possesseurs d'exemplaires différents, verront ce qu'il faudroit au leur, pour savoir tout ce qui peut concerner la forme de ce vaste ouvrage. Quoique j'aie arrangé le mien, de maniére qu'il contient à-peu-près toutes ces différences, je n'ai pas laissé d'en examiner d'autres pour n'avoir aucune incertitude sur ce qui en est. Armez-vous de courage; car les détails bibliographiques en exigent, & de celui qui les fait & de ceux qui en ont besoin, & je me trouve obligé de les donner avec d'autant plus d'exactitude, que je dois tâcher d'être utile aux Espagnols, qui pensent à réimprimer l'Hippocrate de Chartier.

Il n'y a absolument que deux espéces d'exemplaires de cet ouvrage, & ils ne différent que par les titres & par le corps séparé du tome premier. Voici deux tableaux qui présentent les différences & les identités de ces titres.

EXEMPLAIRES DISTRIBUÉS

En 1639, *tel est celui de la bibliothéque du roi.*	*En* 1679, *tel est celui des écoles de médecine.*
Tom. Ier. 1639, Les deux têtes d'Hippocr. & de Gal. premiéres épreuves, *Lut. Paris.*	*Tom.* Ier. 1679. Les deux têtes, derniéres épreuves, *Lut. Paris.* Pralard.
II. 1639. *Idem.*	II. 1639. Place pour les 2 têtes, un fleuron ord. *Lut. Par.*
III. 1639. *Idem.*	III. 1639. *Idem.*
IV. 1639. *Idem.*	IV. 1639. *Idem.*
V. 1639. *Idem.*	V. 1639. *Idem.*
VI. 1639. *Idem.*	VI. 1639. *Idem.*
VII. 1649. Les 2 têtes, secondes épreuves, *Lut. Paris.*	VII. 1649. Les 2 têtes, secondes épreuves, *Lut. Paris.*
VIII. 1639. Comme les six 1ers.	VIII. 1639. Comme les 2. 3. &c.
IX. 1689. (pour 1679) un fleuron ordinaire, *Lut. Par.* Pralard, point assez de place pour les 2 têtes.	IX. 1689. (pour 1679) point assez de place pour les 2 têtes, un fleuron ordin. *Lut. Paris.* Pralard.
X. 1679. *Idem.*	X. 1679. Comme le IX.
XI. 1649. Comme le *tom.* VII.	XI. 1649. Comme le VII.
XII. 1679. Comme les IX. & X.	XII. 1679. Comme les IX & X.
XIII. 1639. Comme les six premiers, le privilége à la fin.	XIII. 1639. Comme les 2. 3. &c. le privilége à la fin.

Vous voyez par le tableau des exemplaires distribués en 1639, que Chartier, ayant son ouvrage prêt, n'avoit pas été obligé de garder l'ordre des tomes en le faisant imprimer, & que des dix volumes qui ont été publiés de son vivant, les six premiers, le huit & le treize, ont paru en 1639, les sept & onze en 1649. Quant aux trois autres, savoir les neuf, dix & douze, il est également clair qu'ils n'ont paru qu'en 1679 : en sorte que par exemplaires distribués en 1639, j'entends ceux dont les tomes ont été achetés à mesure qu'ils paroissoient, & qui ne se sont pas trouvés en magasin en 1679, quoiqu'ils n'aient été complétés qu'à cette derniére époque. Aussi ces sortes d'exemplaires sont-ils encore la plupart incomplets aujourd'hui, par la raison qu'il a dû être assez rare que l'acquéreur de 1639 ait vécu jusqu'en 1679, que l'héritier d'un médecin ait été médecin aussi, ou qu'il ait été attentif à profiter de la publication des trois volumes restés en arriére, dont on a peut-être aussi tiré moins d'exemplaires que des tomes imprimés du vivant de Chartier. Tel est, par exemple, un exemplaire incomplet qu'on nous a assuré avoir été donné par Chartier même, & où nous avons vu 1638 au lieu de 1639, sur les titres des tomes 2, 3, 5 & 13 ; variété que présentent aussi les titres de quelques autres exemplaires, quoique moins fréquemment.

En comparant les tableaux des exemplaires distribués en 1639 & en 1679, vous retrouvez toujours la même année sur les titres correspondants, excepté sur celui du tome premier qui porte 1679, pour annoncer l'année de l'édition complétée. Mais Chartier, ayant fait tirer tous les titres nécessaires au nombre des tomes qu'il avoit fait imprimer, & n'y faisant ajouter la gravure des deux têtes d'Hippocrate & de Galien, qu'à mesure qu'on distribuoit ces tomes, il est arrivé que sur les titres des tomes distribués en 1679, mais portant la date de 1639, puisque ce sont ceux de Chartier dont on s'est servi, en y collant quelquefois une petite piéce de papier, pour substituer le chiffre 1679 à celui de 1639 ; il est arrivé, dis-je, qu'on trouve un grand vuide occupé par un fleuron ordinaire, & point les deux têtes qui devoient remplir toute la largeur de l'*in-folio*, sur près de six pouces de hauteur, excepté sur quelques-uns, mais comme par hazard, parce que la gravure en étoit alors très usée ; & qu'on vouloit la réserver pour le tome premier seul. Mais on ne trouve pas le même vuide sur les titres des tomes neuf, dix & douze qui n'ont que la place nécessaire au fleuron.

Il faut encore observer que cet ouvrage ayant été tout exécuté à l'imprimerie royale, on ne trouve que *Lutetiæ Parisiorum*, sur les titres de 1639 & 49, sans nom de libraire, parce que Chartier devoit le distribuer ; au lieu que, sur les titres de 1679, on lit : *Lutetiæ*

Parisiorum, apud Andræam Pralard, nom du libraire qui avoit acquis le reste de l'édition, & qui en avoit fait part à Aubouyn & Villery, deux autres libraires, dont on trouve aussi le nom sur d'autres exemplaires de 1679.

Mais s'il restoit encore quelques difficultés sur la distinction des trois tomes publiés après la mort de Chartier, savoir les neuf, dix & douze; on acheveroit de les lever, en observant qu'on n'y voit point les *concisæ notæ atque variæ lectiones*, ni l'*errata* qui se trouvent dans tous les tomes publiés par Chartier; & enfin que le mot *flavo*, par exemple, & tous autres contenant un *v* dans leur milieu, sont toujours imprimés par un *v* dans les trois tomes de 1679, savoir les neuf, dix & douze, au lieu qu'on les trouve constamment avec un *u* voyelle dans ceux de 1639 & 49. Il faut en excepter pourtant la seconde partie du tome neuf, contenant les aphorismes d'Hippocrate, où l'on trouve constamment l'*u* voyelle, au lieu du *v*, au milieu des mots où celui-ci est nécessaire; de maniére que cette partie pourroit très bien aussi avoir été imprimée par Chartier, & non publiée par lui. Quant à la premiére partie, qui contient les épidémies, Freind a bien vu qu'elle n'étoit pas aussi achevée que ce qui étoit vraiment de Chartier (*a*).

Description *du corps séparé du tome premier distribué en 1639.*

Ce corps séparé contient des choses essentielles qu'on ne retrouve point dans les exemplaires distribués en 1679; il doit être composé de 23 feuillets.

1°. Le premier est un faux titre, où on lit: *universa Hippocratis & Galeni opera.*

2°. Le second est une belle gravure en cartouche, au milieu de laquelle on lit ce titre général:

Τȣ̃ μεγάλου ἱπποκράτους κώου καὶ κλαύδιου γαλήνου περγαμήνου, ἀρχιατρῶν ἅπαντα τὰ σωζόμενα. *Magni Hippocratis coi & Claudii Galeni pergameni, medicorum principum, omnia quæ extant opera in XIII tomos distributa. Renatus Charterius, doctor medicus Paris. Regis christianiss. cons. medicus ordin. ac professor. edidit. Lutetiæ Parisiorum.*

(*a*) *Id obiter animadvertere liceat, in his maximè epidemiorum libris Charterii operam desiderari: nam neque notulas, neque variantes lectiones, sicuti in ceteris Hippocratis scriptis, nescio quam ob causam, attexuit. V. pag.* 1. *de l'avis qui précéde ses épid. d'Hippocr.*

3o. Le troisiéme feuillet porte encore le titre général, qui suit, où l'on voit les deux têtes, & l'annonce d'une table qui auroit fait un volume à elle seule (*a*).

Magni Hippocratis coï & Claudii Galeni pergameni archiatron universa quæ extant opera. Renatus Charterius vindocinensis, doctor medicus paris. regis christianissimi cons. medicus, ac professor ord. plurima interpretatus, universa emendavit, instauravit, notavit, auxit, secundum distinctas medicinæ partes in tredecim tomos digessit, & conjunctim græcè & latinè primus edidit; astruxit & medicam synopsin, rerum his in operibus contextarum indicem. Lutetiæ Parisiorum. 1639 *cum regis privilegio.*

4o. Les sept suivants contiennent le discours que Chartier fit à la faculté le 2 août 1633, sur l'entreprise, & sur l'exécution de son ouvrage tout prêt, puisqu'il nous apprend le 29 du même mois que le tome premier en étoit déjà imprimé (*b*). Page 4 de ce discours, on trouve, 1°. *l'index*, ou le catalogue des livres d'Hippocrate & de Galien, qu'il ne connoissoit qu'en latin : 2°. pag. 5-8, la table de ceux qu'on ne possédoit ni en grec, ni en latin; & pages 11 & 12, une troisiéme table des livres grecs que Chartier a publiés le premier : ce sont ceux qui sont marqués d'une croix †, dans sa table générale des livres & des chapitres (n°. 5); Van der Linden n'a point parlé de cette troisiéme table. Vient ensuite l'approbation de la faculté, *avec actions de graces, par un décret faict exprèz* (*c*) du 8 août 1637, signé de tous les médecins de la faculté, au nombre de cent onze; ce qui offre le tableau de cette année-là, commençant par Pierre Seguyn, qui étoit l'ancien, & finissant par Durand François Yon. Ce tableau est le même que celui de la premiére édition du *Codex medicamentarius* de la faculté, qui parut en 1638, excepté que sur ce dernier, le nom de Colletet, qui est l'avant-dernier, ne se trouve point quoiqu'il fût docteur du 28 février 1637.

5°. L'onziéme feuillet contient au *recto*, un avis au lecteur, par Chartier : au *verso* & dans les quatre feuillets suivants, on trouve la table générale, grecque & latine, des livres ou chapitres de ces treize tomes. Celle qui se trouve dans la seconde édition de Van der Linden (*d*), a été prise sur la table particuliére, qui se voit en tête de chaque tome, mais seulement quant aux huit tomes

(*a*) Chartier dans son *avis au lecteur* dont il est question ci-après, n°. 5.

(*b*) *Voy.* Son programme ci-après.

(*c*) Privilége du roi, à la fin du tom. XIII.

(*d*) De scriptis medicis, editio altera. Amstel. Blaeu; 1651. *in*-8°. de 687 *pag.* Il n'est pas question de l'Hippocrate de Chartier, dans la premiere édition de Van der Linden, Amstel. Blaeu, 1637. *in*-8°. de 559. *pag.* &c.

imprimés en 1639, que Van der Linden avoit reçus feuls, car il a fuivi la table générale de ce tome premier, à l'égard des fept & onze, qui cependant étoient imprimés alors, ainfi qu'à l'égard des trois qui n'ont paru qu'en 1679. Il n'y a rien changé dans fa troifiéme édition (*a*), & Mercklin n'y a rien changé non plus, quoiqu'il ait écrit fept ans (*b*) après que l'ouvrage de Chartier a été complet.

6o. Le feiziéme feuillet eft le titre particulier pour ce tome premier. Il faut le tranfcrire pour donner une idée des autres, dont on notera pourtant quelques différences.

Operum Hippocratis coï & Galeni pergameni medicorum omnium principum TOMUS PRIMUS. τὰ βιογραφικὰ καὶ γενεαλογικὰ *ad utriufque principis vitam ac genus fpectantia.* RENATUS CHARTERIUS *vindocinenfis, doctor medicus paris. regis chriftianiffimi conf. medicus ac profeffor ord. plurima interpretatus, univerfa emendavit, inftauravit, notavit, auxit, edidit. Lutetiæ Parifiorum* 1639.

On fent bien que ces mots grecs doivent changer à chaque tome (V. Van der Linden); mais au titre des tomes fept & onze, qui font de 1649, après *ordinarius*, on lit : *nec non fereniffimæ magnæ Britanniæ reginæ* ἀρχίατρος. On voit encore à la fin de l'un & de l'autre : *ex typis Remigii Soubret*, qui étoit probablement le directeur de l'imprimerie royale. Ce tome onze eft fans *errata*. Le titre du tome douze annonce des planches en cuivre, ces gravures occupent dix pages *in-folio*, fur la chirurgie.

7°. Le dix-feptiéme feuillet contient la table particuliére de ce tome premier.

8°. Les 18, 19 & 20, contiennent l'épître dédicatoire de Chartier, à LOUIS XIII.

9°. Les 21, 22 & 23, contiennent une feconde épître dédicatoire, de Chartier, au cardinal de Richelieu, qui avoit finguliérement favorifé, & protégé cette entreprife. Peut-être Chartier n'auroit-il pu faire cette feconde épître à ce miniftre, fi celle du roi n'avoit précédé, d'après la régle ordinaire, que les livres exécutés à l'imprimerie royale, ne peuvent guére être dédiés qu'au Roi.

Ces diverfes piéces ne font pas toujours arrangées felon l'ordre qu'on vient de leur donner, parcequ'il n'a point été indiqué, excepté l'épître dédicatoire au cardinal de Richelieu, qu'une réclame fait placer avant la page premiére du corps du livre.

(*a*) De fcriptis medicis, edit. tertia. Amftel. Blaeu, 1662. *in-8°*. de 755. *pag.*

(*b*) Lindenius renovatus, Norib. 1686. *in-4°*.

DESCRIPTION *du corps séparé du tome premier, distribué en 1679.*

Ce corps n'est composé que de quatorze feuillets.

A. Le premier est le titre général (N°. 3°.), mais de 1679. On n'y trouve point l'épithéte de *Magni*, précédant le nom d'Hippocrate, ni celle d'*Ordinarius*, à la suite de *Professor*, ni depuis *Astruxit*, jusqu'à *Indicem*; parce qu'on savoit très bien alors qu'on n'y vouloit pas faire de table. Vient enfin : *Lutetiæ Parisiorum, apud Andræam Pralard bibliopolam, viâ Jacobæâ, ad insigne Occasionis*, 1679. *Cum privilegio regis christianissimi.*

B. Les sept suivants sont précisément les mêmes, que ceux du N°. 4°.

C. Le neuviéme ne regarde que la publication de l'ouvrage total en 1679. Il contient quatre parties différentes : la *première* est un avertissement, où l'on nous apprend que ce grand ouvrage n'eût jamais été qu'imparfait, sans les soins réunis de Charles du GARD, avocat de Paris, & procureur général du grand conseil, gendre de Chartier, à conserver les manuscrits de son beau-pere, & ceux des libraires Aubouyn, Pralard & Villery, à se charger des frais de cette édition, à consulter les plus sçavants médecins, & sur-tout messieurs Blondel & le Moine, qui furent les éditeurs de ce qui restoit à imprimer.

La 2e. est l'approbation de la faculté en forme de décret, du premier octobre 1678, signé de m. le Moine, alors doyen, qui en laisse les honneurs à m. Blondel, en ajoutant que Chartier avoit mis la derniére main à ses manuscrits, & que la plus grande partie des tomes avoit paru quarante ans auparavant.

La 3e. est le tableau des médecins de la faculté de l'année 1679; elle étoit alors composée de cent cinq membres, depuis François Pijart qui étoit l'ancien, jusqu'à Pierre-Paul Guyard.

La 4e. enfin est l'extrait du privilége du roi, du 27 mars 1677, en faveur de Pralard, qui s'associa Aubouyn & Villery; & on y mentionne que cette édition fut achevée le 20 mai 1679.

D. Le dixiéme feuillet & les quatre suivants sont absolument les mêmes que ceux du N°. 5.

Ainsi ce corps ne contient qu'un seul feuillet (*C*.), qui ne peut se trouver dans les anciens exemplaires, tandis que ceux-ci en contiennent dix, qu'on ne voit point dans les exemplaires de 1679, savoir ceux des Nos. 1, 2, 6, 7, 8 & 9; économie qui dépare à tous égards ces sortes d'exemplaires, dont les éditeurs non contents de

garder le silence sur leur travail particulier, qui s'est réduit à-peu-près à corriger des épreuves, ont encore soustrait les épîtres à Louis XIII, & au cardinal de Richelieu, sous le prétexte, sans doute, qu'ils étoient morts depuis long-temps; le roi le 14 mai 1643, & le cardinal le 4 décembre 1642, pour donner l'air d'une nouvelle édition, à ce qui n'en est point une.

L'ouvrage total est donc composé de treize tomes, qu'on fait ordinairement relier en neuf volumes, d'après le détail que Chartier en a donné dans son *avis au lecteur*, & ainsi qu'on va le voir par l'étendue de chacun : le tome 1er. est de 102 pages; le 2e. de 406; le 3e. de 444; le 4e. de 714; le 5e. de 470; le 6e. de 553; le 7e. de 908; le 8e. de 925; le 9e. de 602 & 408; le 10e. de 723; le 11e. de 202; le 12e. de 575, & le 13e. de 1026, ce qui fait un total de 8058 pages, ou 2015 feuilles, non compris les titres, &c.

Notices générales sur l'ouvrage & sur l'auteur (*).

René Chartier nous apprend en 1633 (*a*) qu'il se livroit à la médecine depuis trente-six ans, mais comme il étoit octogénaire en 1654 (*b*), & qu'il devoit être né vers 1574, on peut adopter en partie une correction à la main qui se trouve sur l'exemplaire qu'il avoit donné, où on lit *quadraginta* au-dessus de *triginta*, en supposant qu'on auroit dû effacer en même temps le *sex*; ensorte qu'il auroit commencé à étudier la médecine à l'âge de dix-neuf ans.

Il étoit de la licence de 1606-1608, & il fit le discours des paranymphes de la licence précédente quelques semaines après son baccalaureat (*c*). Son acte de Vespérie est du 5 août 1608, & il fut reçu docteur (*d*) le 14 du même mois. Il étoit médecin du roi & professeur de pharmacie en 1610 (*e*), & il fut fait écuyer par la suite.

En 1632 M[rs] Quirin le Vignon & René Chartier supplièrent pour

(*) On peut consulter ce qu'en dit l'abbé Goujet, *mém. hist. sur le collége royal de France*, tom. iij. *pag.* 116 & *suiv.* M. ANDRY, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, qui travaille à l'histoire des médecins de cette faculté, rectifiera ce que l'abbé Goujet a dit d'inexact sur René Chartier.

(*a*) Oratio, pag. 1.

(*b*) Registres de la faculté de médec.

(*c*) Paranymphus à Renato Charterio med. fac. Paris. Baccalaureo die 9 maii anno 1606. Paris. Saugrain 1607 *in*-8o. de 80 pages.

(*d*) Quæstionum medicar. series chronol. à m. Hyac. Theod. Baron. Paris 1752 & 1763 *in*-4°.

(*e*) Reg. de la fac. de méd.

que leurs fils jouissent du privilége des fils de docteurs pour l'âge & pour le temps d'étude, & la faculté admit huit candidats, du nombre desquels furent François le Vignon & Jean Chartier (*a*). Celui-ci fut docteur le 11 Octobre 1634 (*b*).

René Chartier, devenu octogénaire en 1654, demanda une nouvelle ouverture de licence pour Philippe Chartier son fils, reçu maître-ès-arts en l'université de Paris, quoiqu'il n'eût encore qu'une année d'étude en médecine, d'après un article des statuts qui ne met point de bornes aux faveurs dont peuvent jouir les fils des docteurs. La faculté opina que ce qu'il demandoit pouvoit lui être accordé, pourvu que cela fût arrêté dans trois assemblées. Neuf docteurs y formérent opposition, & la firent signifier par Huissier dans une assemblée subséquente; mais la faculté n'y eut point d'égard: il y eut un jubilé où Philippe fut admis, puisqu'on le trouve parmi les licenciés de 1656. Chartier le pére mourut subitement à cheval, le 31 octobre (*aliàs* le 28) de la même année 1654, & est enterré à S. Germain l'Auxerrois (*c*).

Le discours qu'il prononça devant la faculté le 2 août 1633 est celui qu'il a mis à la tête de son Hippocrate (*d*); & il n'y pas d'apparence qu'il y ait fait de changements, peut-être même étoit-il imprimé avant qu'il ait été prononcé; c'est ce qu'on peut présumer en rapprochant cette date & celle de l'*index* ou programme (*e*) qu'il

(*a*) Ibid.

(*b*) Je ne connois de lui que les deux ouvrages suivans.

1°. *Palladii de febribus concisa synopsis interprete Joanne charterio, parisino, regis christianissimi consiliario medico, & professore ordinario; nec non fac. med. Paris. doctore. parisiis apud Jac. Senlecam.* 1646. *in*-4°. de 46. *pag*. gr. & lat. C'est à tort que l'abbé Goujet attribue cet ouvrage à René Chartier.

2°. La science du plomb sacré des sages ou de l'antimoine, où sont décrits ses rares & particulieres vertus, puissances & qualités par J. Chartier, écuyer, conseiller & médecin ordinaire du roi, & son professeur en médecine au collége royal de France, docteur-régent en la faculté de Paris. A Paris, chez J. de Senlecque & Fr. le Cointe 1651, *in*-4°. de 56 pag. *Alors la querelle sur l'antimoine se ralluma plus vivement que jamais.*

(*c*) Reg. de la faculté de médecine. Et suivant l'abbé Goujet, mort le 29 Octobre, à l'âge de 82 ans.

(*d*) *Hanc προοιμιακὴν, pro nostrâ novâ ac illustri operum Hippocratis & Galeni editione, græcè & latinè conditâ orationem paravimus*, &c. pag. 1.

(*e*) *Index operum Galeni quæ latinis duntaxat typis, in lucem edita sunt: eorum aliquod græcum in bibliothecis locupletioribus abditum; aut etiam aliud in editione basiliensi aut venetianâ minimè positum comperiatur, id græcè transcriptum Lutetiam ad R.* Chartier, *doctorem medicum Parisiensem, cons.* regis christianissimi, nec non suæ majestatis medicum & professorem ordin. *mittatur, ut obnixè rogat is, cujus curæ operum quæ extant omnium Hippocratis & Galeni editio, supremo sanctioris consilii decreto & privato privilegio demandata est. Sed properandum, quia prior tomus jam editus est.*

fit imprimer pour demander aux ſavants les livres dont il indiquoit les titres; ajoutant qu'*ils n'avoient pas de temps à perdre, parce que ſon tome premier étoit imprimé.* Cet *index*, diviſé d'après ſes tomes, eſt à peu de choſe près le même que le premier *index* ou catalogue qui ſe trouve page 4 de ſon diſcours. Mais il n'a reçu que bien peu du texte grec; car on voit dans ſa table générale un aſtériſque * à preſque tous les mêmes articles pour annoncer qu'il ne les a publiés qu'en latin.

Il s'étoit appliqué de bonne heure à l'étude d'Hippocrate & de Galien, & il aſſure qu'il n'avoit jamais rien fait de ſatisfaiſant en médecine que d'après leurs préceptes (*a*). Le goût particulier & l'eſpéce de paſſion qu'il avoit pour ces deux auteurs, lui firent bientôt connoître le dommage que l'injure des temps leur avoit cauſé, les fautes que les copiſtes & les traducteurs y avoient introduites, & ce qui manquoit aux diverſes éditions grecques & latines pour qu'elles fuſſent complétes & correctes, autant qu'elles auroient pu l'être. Sentir ces défauts, en être affecté, ſouhaiter ardemment de de les réparer & s'en occuper ſans relâche, eſt le caractere du vrai ſavant. Chartier fut entraîné par ſon goût; reconnoiſſant tout ce qu'on devoit aux veilles des éditeurs & traducteurs qui l'avoient précédé, & déteſtant la négligence barbare de ceux qui avoient abandonné les manuſcrits à la deſtruction, il eut le courage d'entreprendre une édition plus compléte, pourvu qu'il fût ſecondé. Il en écrivit à pluſieurs étrangers, & ſur-tout aux premiers médecins (*b*) du roi d'Eſpagne, pour avoir communication de tous les ouvrages de Galien, qu'on lui avoit dit être en arabe dans la bibliothéque de l'Eſcurial; mais il n'en eut aucune réponſe. Depuis l'incendie qui a dévaſté cette précieuſe bibliothéque, m. Caſiri nous annonce bien ce qui en reſte (*c*); mais on ne connoît pas ce qui s'en eſt perdu. On a donc tout lieu d'eſpérer que les ſavants eſpagnols en réimprimant l'Hippocrate de Chartier, voudront bien y ajouter tout ce que les manuſcrits arabes de la bibliothéque de l'Eſcurial pour-

---

Die 29 auguſti 1633. *in*4°. de 4 pages. *Ainſi cette piéce ne doit pas être commune aujourd'hui.* NB. l'abbé Goujet, *mém. hiſt. ſur le coll. de France*, tom. iij. *pag.* 124. fait mention d'une autre piéce, & s'exprime ainſi: « Cet index qui eſt grec » en latin, forme un très petit volume » de 39 *pages*, & a été imprimé à Paris, » ſans date, chez Siméon Piget ».

(*a*) Oratio *pag.* 1.

(*b*) *Oratio* pag. 2.

(*c*) *Bibliotheca arabico-hiſpana eſcurialenſis* tomus prior. Matriti, Perez de Soto, 1760 *in-fol.* de 544, *pag.* V. cod. 800 & 801, *pag.* 253; & il ajoute *pag.* 257. *Si arabicum noſtrum indicem cum Charteriano diligenter conferas, videbis ſanè non pauca Galeni opera quæ jam deperdita putabantur in noſtro ſupereſſe.*

ront contenir de relatif, afin d'en compléter l'édition autant que cela se pourra (*a*). Mais comme une traduction demande beaucoup de temps, que les savants en général ne peuvent pas toujours se borner à un seul objet, & que l'expérience du passé doit leur apprendre qu'il faut multiplier les exemplaires par l'impression, parce qu'on perd peu de chose en perdant un imprimé, & qu'on perd tout en perdant un manuscrit, il faudroit qu'ils se contentassent d'abord de faire imprimer le texte arabe, non seulement d'Hippocrate & de Galien, avec le Chartier ou séparément, mais encore de tous les manuscrits qui composent cette rare bibliothéque; magnificence bien digne de sa majesté catholique.

Les étrangers, ayant été de peu de secours à Chartier, soit par défaut de bonne volonté, soit parce que son commerce de lettres fut interrompu par les guerres, la seule bibliothéque du roi de France lui a fourni presque tout ce qu'il a publié de nouveau (*b*), ainsi que les manuscrits de m. le président de Mesmes. Tant de recherches ne pouvoient se faire sans exciter l'intérêt qu'elles devoient mériter.
» Cet advis conçeu (*c*) estant parvenu dès le temps de nostre longue » maladie de Villeroy (*d*) au mois de juillet 1630 à la cognoissance » de nostre très-cher & très amé cousin le cardinal de Richelieu a » incontinent esté enfanté par l'unique exhortation faite audit sieur » Chartier en nostre présence par nostredit très-cher cousin porté » tousiours à toutes choses haultes, utiles & glorieuses à nostre estat » & bien public. A ces causes désirant & voulant autant qu'il nous » sera possible assister, favoriser & gratifier ledit sieur Chartier en » une telle entreprise importante à la santé de nostre personne; au » bien commun de tous nos subjets, & à l'honneur de toute la » France, considérant d'ailleurs les services que ledit sieur Chartier » a rendu près de nostre personne, de nos très-cheres & très-aimées » sœurs, & les grandes despenses qu'il a faictes jusques à présent; » De nostre certaine science, pleine puissance, & authorité royale » nous avons dit, voulu & ordonné, disons, voulons & ordonnons » que ledit sieur Chartier puisse imprimer ou faire imprimer, vendre

(*a*) M. LORRY, préf. de l'hist. de la Faculté de médecine de Montpellier, par M. ASTRUC, *pag.* 13.

(*b*) Oratio, *pag.* 3.

(*c*) *Ibid.* & privilege du roi, en forme d'édit du 8 avril 1639, à la fin du tom. XIII. Mais Chartier obtint cet édit & un arrêt du Conseil d'Etat, peu après la maladie du Roi (probablement en 1631). *Enim vero Rege paulò post* (morbum), *alterum in italiâ exercitum ducente, pollicitorum memor eminentia*, REGIO DIPLOMATE, *& sanctioris consilii decreto nobis editionis moliendæ privilegium concedi voluit.*

(*d*) Louis XIII eut alors une fiévre double tierce.

» & débiter tous les œuvres desdits princes de médecine, Hippo-
» crate & Galien grecs & latins, *è regione in-folio*, à commencer
» du jour premier de l'année 1639 jusques à l'année 1660. Et
» d'autant que nostre célébre faculté de médecine de Paris légiti-
» mement assemblée, a déclaré que tous ceux qui professent la
» médecine, doivent avoir un exemplaire de ladite édition,
» comme la premiere, la plus ample & la plus signalée de toutes:
» & aussi afin que nos subjets soient plus seurement assistez par les
» médecins bien instruits en la vraye doctrine d'Hippocrate & de
» Galien : nous voulons & ordonnons que tous candidats & aspirans
» à la médecine, en toutes les facultez de médecine de ce royaume,
» terres & seigneuries de nostre obéissance, ne puissent estre admis
» à aucuns actes, ni reçeus à aucuns degrez ordinaires de méde-
» cine, de bacalaureat, licence & doctorande, que premiérement
» ils ne soient pourveus & munis chacun d'un exemplaire des œuvres
» d'Hippocrate & Galien de l'édition dudit sieur Chartier, & sans
» avoir préalablement fait paroistre avoir reçeu & payé ledit exem-
» plaire, & justifié la vérité par certificat dudit sieur Chartier, ou de
» ceux qu'il aura commis à la vente desdits livres, & donné pouvoir
» de ce faire, sur peine de cent livres d'amende applicable au pro-
» fit dudit sieur Chartier, &c. »

Chartier dépensa cinquante mille écus à cette édition exécutée en *caractéres royaux* (*a*), & devint l'émule d'Aldrovande en s'y ruinant au point qu'il ne put l'achever. On ne peut qu'être surpris de ce désastre à la vue d'un privilége si favorable: mais le cardinal de Richelieu étoit mort; les exemplaires n'étant pas complets, Chartier n'avoit pu s'en défaire ni obliger les jeunes médecins de les acquérir. Il a fallu que des particuliers l'achevassent à leurs dépens sous le monarque, qui presqu'en même temps a dépensé cent mille écus pour le Tournefort de 1694, dont il a fait présent au public; ensorte qu'ayant été négligée pendant près d'un siécle, m. Van-Swieten, par le grand usage qu'il en a fait, l'a tirée d'une espéce d'oubli qu'elle n'auroit jamais dû éprouver. Le prix qu'il faut y mettre aujourdhui la venge bien de l'indifférence passée, & lui donne pour ainsi dire plus de vogue (*b*) qu'à l'Hippocrate de Foès. Celle-ci au reste se

(*a*) Privil. du Roi.

(*b*) L'exemplaire de m. de l'Epine, ancien doyen de la faculté de médecine, qui est en papier ordinaire, a appartenu à m. de Tournefort, & ensuite à m. Geoffroi mort en 1731; il fut acheté à sa vente 52 liv. 10 s. On a vu jusqu'en 1760 des exemplaires en grand papier se donner pour 50 liv. Ce grand papier au reste n'a guére qu'un demi-pouce de plus que l'ordinaire sur la largeur & autant sur la hauteur; seulement il est plus beau, plus uni & moins gris; mais le prix de cet ouvrage s'est telle-

soutiendra toujours par son propre mérite, & peut-être parce qu'elle est moins chére, proportion gardée. Il n'est donc pas étonnant que quelques personnes la préférent au Chartier, qu'elles trouvent moins élégant; mais Chartier étoit trop bon juge en ce cas pour négliger d'adopter toute la traduction de Foès, s'il l'eût trouvée de son goût; il a voulu tenir le milieu (*a*) entre la sécheresse de Cornarius & la trop pompeuse éloquence de Foès. Il est vrai que m. Huet (*b*), regarde Foès comme le modéle des traducteurs, & que Triller (*c*) le met au-dessus de tous les interprétes d'Hippocrate, mais je crois qu'il faut examiner leur jugement avant que de s'y rendre. Ce jugement est celui de deux érudits, l'un en belles lettres, & l'autre en phrases médicinales. On doit savoir que les hommes de cette classe sacrifient tout au style, veulent trouver par tout de l'éloquence, du feu, de la poésie, des fictions, des mensonges, & trouvent mauvais qu'on n'emploie pas le genre sublime pour leur dire : « allumez le fourneau; mettez la capsule au bain » de sable, &c. prenez votre médecine à jeun, & ne buvez de la » tisane pardessus que quand vous aurez été à la garderobe, &c. » perdant de vue l'axiôme : *Ornari res ipsa negat, contenta doceri.* Le génie se contente du style simple, & laisse l'éloquence aux charlatans!

L'édition d'Hippocrate a été le point mélancolique qui a occupé la tête de Triller pendant toute sa vie. En 1720, il écrit à m. FREIND & lui demande son avis sur l'édition d'Hippocrate qu'il préparoit & qui devoit être bientôt prête à être mise sous la presse (*d*). Il estime que Foès est au-dessus de tout éloge, & que sa version lui a souvent servi à corriger le texte d'Hippocrate, quoiqu'il ait à lui reprocher d'avoir été trop indulgent à laisser passer les fautes que les copistes y ont mises (*e*). En 1728 il se propose de corriger les fautes que Foès y avoit laissées en plusieurs endroits, ainsi que Reinesius l'avoit très bien prouvé (*f*); rejettant ces fautes sur les manuscrits grecs que J. le Fêvre, (licence de 1564-66) J. Martin (licence de 1570-72) & m. l'avocat général Servin (*g*) avoient envoyés à Foès, qui avoit été bachelier de la faculté en

ment augmenté, surtout depuis la vente de la bibliothéque de m. Falconet, dans le catalogue de laquelle on en trouve une notice avantageuse, page 27, qu'il vaut aujourd'hui 300 livres, & que les étrangers qui en ont beaucoup enlevé, n'en trouvent plus que très difficilement. *Voy.* les pet. aff. du 15 août 1776.

(*a*) Oratio, *pag.* 10.

(*b*) Pet. Dan. HUETII de claris interpretibus.

(*c*) Dan. Wilh. TRILLERI, epistola medico-critica ad Cl. FREIND, super 1. & 3. Hippocr. epid. Rudolstat. 1720. *in*-8°. de 88 *pag.* V. *pag.* 7.

(*d*) *Ibid.* pag. 10.

(*e*) *Ibid.* pag. 7.

(*f*) D. W. TRILERI *de novâ Hippocr. edit. adornandâ.* Lugd. bat. 1728. *in*-4°. de 27 *pag.* V. *pag.* 6.

(*g*) *Voy.* l'avis au lecteur de Chartier.

1556, & il annonce avec emphase qu'il va rajeunir absolument son cher Hippocrate (*a*) en le purifiant de la moisissure, sous laquelle il étoit méconnoissable. Il donne en même temps un essai des notes qu'il se propose de joindre au texte, qu'il écrase de commentaires, après avoir accusé Foès d'être diffus en cette partie (*b*). Ce n'est pas que sa vaste érudition y soit déplacée, & qu'il ne fût à souhaiter que tout Hippocrate fût éclairci de la sorte, ainsi que l'a très bien désiré m. de Haller (*c*); mais Triller veut borner son Hippocrate à deux volumes *in*-4°. tandis que ses commentaires sont au texte & à la traduction au moins comme seize sont à un.

Il observe qu'il a trop avancé sa parole pour n'être pas bien décidé à la tenir, & qu'il travaille depuis douze ans dans ces vues. Surquoi il faut remarquer qu'en écrivant en 1720 à m. Freind qui a publié ses épidémies d'Hipp. en 1716, il s'excuse beaucoup de ce qu'il n'a pu le faire plustôt, & l'on en sent la raison. L'ouvrage de Freind lui avoit porté le coup de l'émulation, & il lui falloit bien au moins quatre ans de préparation pour ne pas parler à vuide à un pareil homme. Mais pendant quarante ans, il remplit quatre volumes *in*-8°. de poëmes latins sur la médecine, il publie des dissertations, des opuscules, un traité médiocre sur la pleurésie, défigure l'excellente pharmacopée de Wirtemberg en la surchageant de citations & de notes, où il cite souvent ses poésies latines & fait voir à travers beaucoup de jeux de mots très puériles qu'il n'est ni pharmacien ni médecin; & cependant il écrit encore à Francfort en 1762 qu'il donnera son Hippocrate, qu'il n'a pas donné, quoiqu'il vêcût encore en 1772 (*).

(*a*) *Dictu enim incredibile, quam multa intereà temporis observarim ab aliis prætervisa; quam præruptos scopulos complanarim; quam densas sæpè tenebras discusserim; quot desperata & IMMEDICABILIA LOCA PERSANAVERIM; quos perlegerim commentarios, (nam & meminisse animus horret) quó omnibus modis Hippocrati meo, quem tam efflictim à puero pœne adamaveram, suppetias ferrem, & nihil non tentarem, ut senili squalore, quo huc usque obsitus erat, exuto, rugisque, in quas libera ejus frons erat complicata, explanatis, habitu planè juvenili, & explicatiore fronte in dias luminis oras (sic) aliquandò exiret. De nova Hippocr. edit. adorn. pag* 1. J'ai présenté ce passage entr'autres, pour montrer que quand on écrit aisément & avec feu, comme Triller, on s'exprime rarement avec justesse, quoiqu'on puisse avoir quelques idées justes; car on ne fait pas des cures incurables; Foès & Chartier ne sont pas encore moisis.

(*b*) *Ibid.* pag. 7.

(*c*) *Eruditionem summam hîc ostendit in specimine, quo librum de* ANATOME *commentario illustratum edidit. Vitia autem & bona omnium editionum æstimat. Utinam raræ & hâc ætate rarissimæ eruditionis vir absolvisset laborem, nostraque studia simili omnium Hippocraticorum operum editione adjuvisset!* METHOD. STUD. MED. *pag.* 992.

(*) Voyez la préface que Triller a mise à la tête du tome III, de ses opus-

En 1720 il trouve Chartier (*a*) somnifére, (dans un moment sans doute où il avoit besoin de dormir, ou parce qu'il n'y trouvoit pas le feu de la poésie, un beau morceau de tragédie ou autre chose semblable) que son livre a été corrigé les yeux fermés, n'a d'autre mérite que de bien figurer dans une bibliothéque, d'être bien cher, & de réunir pourtant avec Hippocrate, Galien dont on trouve quelques morceaux qui n'existent pas ailleurs. Il faut convenir qu'une pareille maniére de décrier un rival est adroite, sur-tout quand on le loue malgré soi sur un mérite qu'on ne lui envie pas.

En 1728, il ne le juge pas si défavorablement, il ne lui reproche qu'un défaut commun avec Foès (*b*), savoir la forme incommode de l'*in-folio*. M. de Haller est plus vrai, plus modéré, quand il dit que l'ouvrage de Chartier est peu utile parce qu'il est rare (*c*). Heureusement que des imprimeurs & des souscripteurs peuvent remédier à ces deux inconvénients en les réimprimant *in*-4°. quoique la division des volumes puisse peut-être ne s'en pas faire si justement, ce qui seroit un petit mal. Quelques personnes préférent la vie de Galien du pére Labbe à celle de Chartier: & Triller, qui se promettoit sans doute de vivre cent ans de plus, auroit adopté celle d'Hippocrate que m. Dacier a mise à la tête des deux volumes *in*-12. de la traduction françoise qu'il nous a donnée de quelques traités. Ce qu'à fait Triller se réduit donc à peu près jusqu'ici à des gasconades, qui peuvent avoir dégouté les imprimeurs de nous redonner le Chartier, & plusieurs auteurs de travailler à une autre édition d'Hippocrate. En attendant, on joint à l'Hippocrate de Foès quand on peut l'avoir, le Galien des Juntes qui est assez commun, avec la table de Brassavole qui y répond quand cela se trouve.

Je suis, &c.

A Paris, le 29 Août 1776.

---

cules: il l'a daté de 1772, 10 février, jour de sa naissance, & il se dit âgé de soixante-dix-sept ans.

Ces opuscules contiennent les deux pétites piéces de 1720 & 1728, dont j'ai fait usage, & presque les 23 théses ou diss. annoncées dans HEFFTER, où l'on voit que la premiére à laquelle il a présidé est de 1716, & qu'il étoit répondant en 1715.

(*a*) Epist. critica pag. 8 & 9.

(*b*) De nova Hipp. edit. adorn. *p.* 4.

(*c*) Sed ea editio, ut rara, ita parum utili. *Meth. stud. med. pag.* 816.

P. S. NOTES *sur quelques endroits de l'histoire du collége royal de France, par m. l'abbé Goujet, 1758, in-12. 3 vol.*

AU tom. 3, on trouve l'histoire de René Chartier & de ses deux fils, comme ayant été professeurs royaux en médecine. René étoit professeur du roi dès 1617, suivant l'abbé Goujet.

Pag. 121, « sa mort.... arriva à l'âge de quatre-vingt-deux ans. » *Cette date me paroît mériter plus de croyance que le mot vague d'octogénaire, qui se trouve en nos registres.*

Pag. 122, « Palladii synopsis de febribus ». *Cette édition est certainement de Jean Chartier, & non de* RENÉ *son pére.*

Pag. 123. « Les trois derniers (tomes de l'Hippocrate de Chartier) furent donnés depuis par Blondel & le Moine ». *On a prouvé que ces tomes ne sont pas précisément les trois derniers.*

Ibid. « Cette édition commencée en 1639 ». *Il faut dire : commencée en 1633, & dont huit tomes ont été publiés en 1639.*

Pag. 134. « Chartier avoit fait imprimer un *index* des ouvrages » de Galien, dont on n'avoit que les titres, en invitant tous ceux » qui découvriroient quelques-uns de ses écrits dans les bibliothé- » ques, de les lui envoyer à Paris. *Cet index qui est en grec & en* » *latin, forme un très petit volume de trente-neuf pag. & a été impri-* » *mé à Paris, chez Siméon Piget* ».

Cette notice est trop positive, pour qu'on puisse raisonnablement douter du fait qui y est énoncé. J'ai toujours été très porté à croire que Chartier avoit fait tirer séparément, pour quelques amis en 1633, son discours & ce qui suit, peut-être à la totalité de douze feuillets *in-folio*; car l'*index* en question, des titres de Galien, n'y occupant que trois pages & demie, n'auroit pu remplir que dix-huit ou vingt pages, même *in-12.* au lieu de trente-neuf, dont on nous parle sans en indiquer le format. M. l'abbé Goujet dit donc mal-à-propos, que cet *index* occupe trente-neuf pages, cela ne peut pas être. Il doit y avoir autre chose dont il n'a pas rendu compte, parce qu'il ne l'aura pas vu.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas du tout confondre cet *index* grec & latin de trente-neuf pages, *des titres dont on n'a pas les livres*, avec l'index tout latin de quatre pages, *des livres qu'on n'a qu'en latin*, dont il est question, note (*e*) *pag.* 11, que je posséde, & qui est un tout fini, ou ne supposant rien de plus, ainsi que cela se voit très clairement.

Pag. 171, 187-189. » Philippe Chartier mourut le 25 août 1669, » âgé de trente-cinq ou trente-six ans; on lui a attribué *la science » du plomb sacré des sages*, que les uns donnent à Jean, mort en » juillet 1662, âgé de cinquante-deux ans, & les autres à Philippe » qui le revendique comme son propre ouvrage ».

J'en avois assez dit pour montrer que Jean Chartier étoit l'auteur de cet ouvrage, & que Philippe ne pouvoit l'être, car un homme qui n'a qu'un an d'étude en 1654, & qui est trop jeune pour être admis au baccalaureat, n'a pas pu écrire une page de médecine en 1651. Mais il est étonnant que m. l'abbé Goujet, dont je rapporte d'autres dates, puisse laisser la moindre incertitude là-dessus; comme s'il étoit croyable qu'un jeune homme, né au plutôt en 1633, & âgé de dix-sept ou dix-huit ans au plus en 1651, pût alors publier un ouvrage sur la médecine, & sur l'histoire de la chymie, où l'on trouve des citations en hébreu, en arabe & beaucoup de passages de l'Hippocrate de René Chartier.

D'après ces mêmes dates, on voit encore pourquoi les manuscrits de l'Hippocrate se sont trouvés entre les mains de Charles du Gard, gendre de Chartier, de la fille duquel l'abbé Goujet n'a pas eu connoissance. Mais je dois encore indiquer quelques autres inexactitudes qui lui sont échappées. Pag. 122, la premiére édition de Perdoux, par Chartier, est de 1630, & non de 1649: la *synopsis chirurgiæ* d'Etienne Gourmelen, ne peut pas être dûe à R. Chartier, puisqu'elle a été imprimée en 1566, en latin & en françois, avant que R. Chartier fut né; & pag. 133, il coupe en deux l'ouvrage de m. Baron, en le cîtant sous son vrai titre: *quæstiones medicæ*, & sous celui-ci: *medicorum parisiensium notitia*, qu'il donne comme un ouvrage différent, quoiqu'il fasse partie du premier.

